

Introduction pour les nouveaux hôpitaux de la somatique aiguë

Relevé des données par cas auprès de tous les hôpitaux suisses de soins somatiques aigus

État : 18.03.2025

1. Introduction

Depuis 2008, SwissDRG SA procède au relevé des données de coûts et de prestations hospitaliers afin de développer la structure tarifaire dans le domaine des soins somatiques aigus.

Jusqu'en 2012, la structure tarifaire SwissDRG était développée sur la base de données collectées auprès d'hôpitaux de réseau volontaires. Conformément à l'article 49 al. 2 de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), le Conseil d'administration de SwissDRG SA a décidé d'étendre le relevé à tous les hôpitaux concernés par le financement selon SwissDRG et ce dès l'année de relevé 2012, c'est-à-dire à partir des données de l'année 2011.

Le présent document contient les informations essentielles pour les hôpitaux qui participent pour la première fois au relevé SwissDRG.

2. Contrat de livraison de données : étape importante avant de livrer les données pour la première fois

Le contrat de livraison de données a pour objet la réglementation contraignante des relations entre l'hôpital, livreur des données, et SwissDRG SA. Ce contrat détermine l'ampleur de la livraison, l'utilisation et la protection des données. Sur demande, nous vous envoyons le contrat de livraison de données pour le faire signer par la direction de votre hôpital.

3. Livraison des données

La structure tarifaire SwissDRG est mise à jour chaque année. Il est ainsi nécessaire que les **hôpitaux livrent également leurs données chaque année.**

3.1. Schéma récapitulatif

Année du relevé SwissDRG	2019	2020	2021	2022	2023
Année comptable des données collectées	2018	2019	2019*	2021	2022
Version tarifaire	10.0	11.0	12.0	13.0	14.0
Année de tarification (utilisation des données collectées)	2021	2022	2023	2024	2025

*Exemple : Lors du **relevé SwissDRG 2023** SwissDRG SA collecte les **données de l'année comptable 2022**. Les données 2022 sont utilisées pour développer la **structure tarifaire 14.0** sur laquelle se base le **financement hospitalier 2025**.*

*En raison de la pandémie de Covid-19, qui a fortement faussé les données de 2020, celles-ci n'ont pas été utilisées pour le développement du système.

3.2. Contenu et format des données à livrer

Les hôpitaux livrent à SwissDRG SA des données administratives, médicales et financières **concernant chaque cas tarifaire**. En principe, un séjour hospitalier correspond à un cas tarifaire. Sous certaines conditions, cependant, deux ou plusieurs séjours peuvent être regroupés en un seul cas. De plus amples informations sur les règles d'application se trouvent sur le site Web de SwissDRG SA sous *Somatique aiguë* sous *Règles et définitions* de l'année correspondante, p. ex. *Système SwissDRG 12.0/2023* > [Règles et définitions](#).

Dans le cadre du relevé des données pour l'année de données 2024, outre la livraison des données portant sur les prestations et les coûts via les jeux de données SM et CC, une livraison des données selon la liste des variables SpiGes et le format XML correspondant est également possible. A partir de l'année de données 2025, seule une livraison selon SpiGes sera acceptée.

Dans un souci de compatibilité avec le format de données que les hôpitaux livrent à l'Office fédéral de la Statistique (OFS) et aux cantons, SwissDRG SA collecte les données dans les fichiers suivants :

- 1) Le **fichier de la statistique médicale** : il s'agit du même fichier qui est livré à l'OFS et qui contient les données administratives et médicales
- 2) Le **fichier des coûts par cas** : ce fichier contient tous les coûts correspondants aux cas répertoriés dans le fichier de la statistique médicale. Les coûts sont calculés avec la méthode de comptabilité analytique REKOLE®. Ainsi, les composantes de coûts exigées correspondent aux principaux centres de charge obligatoires selon REKOLE®.

Selon le nouveau format SpiGes, les données des hôpitaux sont relevées par SwissDRG SA au moyen des fichiers suivants :

- 1) Le fichier de données SpiGes, qui comprend en principe les variables de la statistique médicale existantes jusqu'à présent, ainsi que d'autres domaines de relevé entièrement nouveaux, comme par exemple la comptabilité analytique par unité finale d'imputation selon REKOLE® ou les mouvements de patients.
- 2) Le fichier d'identifiants SpiGes, qui contient le numéro AVS, ainsi que la date de naissance. Merci de bien vouloir noter que, pour des raisons juridiques, aucun numéro AVS ne doit être livré à SwissDRG SA. Pour cette raison, il faut soit laisser le numéro AVS vide, soit insérer la variable fictive 999999999999 (13x9).

Les exigences liées au format et au contenu des données sont détaillées dans la *Documentation du relevé des données SwissDRG*, disponible sur le site Web de SwissDRG SA sous *Somatique aiguë* > [Relevé des données](#) et le relevé correspondant 20XX (données 20XX).

Les hôpitaux respectent les directives de l'OFS en ce qui concerne le codage médical. Ainsi, pour le relevé d'une année donnée, la classification internationale des maladies ICD-10-GM à cinq positions et la CHOP à six positions doivent être utilisées. Des compléments d'information se trouvent sur le site Web de SwissDRG SA sous *Somatique aiguë* > *Relevé des données* et le relevé correspondant 20XX (données 20XX). L'OFS met aussi à disposition des informations détaillées sur les classifications.

En tant que base de données pour l'évaluation des rémunérations supplémentaires existantes et potentielles, SwissDRG SA effectue en outre un relevé détaillé annuel. Ce relevé détaillé permet d'enregistrer les prix des médicaments selon l'année d'une part et les codes et coûts des produits, processus et procédures onéreux d'autre part.

3.3. Comment livrer les données ?

SwissDRG SA met à disposition sur son site Internet une [interface Web](#) sécurisée pour la livraison des données. Cet outil de relevé des données donne aux hôpitaux également un aperçu sur la qualité et la plausibilité de leurs données.

Lors du premier enregistrement, l'hôpital reçoit par la poste un code de sécurité et un lien vers l'interface Web. Les codes de sécurité déjà activés restent valables. Avec le code de sécurité et par le biais du lien, le membre de l'hôpital peut s'enregistrer, créer un compte personnel et éditer les données administratives de l'hôpital.

Pour la livraison des données, l'hôpital répond à des questions qui concernent des informations spécifiques à l'hôpital via un questionnaire (ce questionnaire doit être rempli avant le téléchargement des données). Des différences entre les réponses et les données livrées aboutissent à des tests de plausibilité erronés et peuvent entraîner l'exclusion de données.

Les données sont téléchargées via l'interface Web et vérifiées en deux étapes :

- Validation : vérification automatique des conditions minimales des jeux de données. Les détails concernant le format des jeux de données sont décrits dans la documentation du relevé des données. L'hôpital reçoit un message si la livraison recèle des erreurs. Dans ce cas, veuillez consulter le(s) message(s) d'erreur dans l'interface Web et télécharger à nouveau les jeux de données corrigés.
- Plausibilisation : après la validation, les données livrées subissent plusieurs tests de plausibilité. Dès que l'importation des données est achevée, l'hôpital reçoit un message électronique indiquant que les résultats de la plausibilisation sont prêts. Dans l'interface Web, d'une part les cas dans le registre *Données erronées* doivent être vérifiés et, si nécessaire, téléchargés à nouveau. D'autre part les cas frappants dans le registre *Plausibilisation* peuvent être commentés dans les champs prévus à cet effet. Sans une telle explication, les cas ne peuvent pas être vérifiés. Après la remise de ces explications, la livraison des données est terminée pour l'hôpital.

A la fin du processus de la livraison de données, SwissDRG SA analyse les données livrées. Ce processus peut durer plusieurs mois, car chaque commentaire est pris en compte. Durant cette phase, SwissDRG SA peut contacter les hôpitaux pour des questions sur les données livrées.

3.4. Délais de livraison

Les délais de livraison se trouvent dans la documentation du relevé des données SwissDRG. Cette documentation est mise à jour chaque année. Il est donc important de télécharger la version correspondante au relevé de l'année en cours.

3.5. Vérification de données en cours d'année (VDCA)

Depuis l'automne 2016, les hôpitaux ont la possibilité de simuler une livraison des données afin de vérifier les données. Cette « Vérification de Données en Cours d'Année » (VDCA) a lieu chaque année et permet, par exemple, de valider les données 2023 déjà en automne 2023. Lors de la VDCA, la validité des données est vérifiée à l'aide des mêmes tests utilisés dans la livraison des données effective. Grâce à l'aperçu des erreurs potentielles qui découle de cette vérification, les hôpitaux peuvent déjà identifier et corriger d'éventuelles anomalies dans les données en automne et ainsi se préparer pour la livraison effective qui aura lieu le printemps qui suit. La vérification de données sert aussi à se familiariser avec l'interface Web et avec la documentation concernant la livraison des données. Tous les hôpitaux ainsi que les hôpitaux avec des unités psychiatriques peuvent bénéficier de la vérification de données en cours d'année. Notez que la VDCA **ne remplace pas la livraison des données effective**

qui elle aura lieu en printemps. Plus d'informations concernant la VDCA seront communiquées en temps utile.

4. Prestations fournies par SwissDRG SA

4.1. Plausibilisations

Lorsque les délais de livraison sont respectés, SwissDRG SA effectue une vérification des données qui ont été livrées. Chaque cas est contrôlé à l'aide de différents tests de « plausibilisation ». Les cas erronés sont transmis aux hôpitaux dans le cadre d'une notification automatisée via l'interface web et, dans certains cas, par e-mail. Les hôpitaux ont la possibilité d'examiner ces cas « erronés » et peuvent, au besoin, les corriger. Dans les délais de livraison, l'hôpital peut livrer de nouvelles données aussi souvent qu'il le souhaite. Les cas qui sont désignés comme cas erronés par des tests d'erreur sont exclus de la base de calcul. Si, du point de vue de l'hôpital, de tels cas ont toutefois été saisis correctement, l'hôpital a la possibilité de les justifier en utilisant le champ « Commentaire », ce qui peut empêcher l'exclusion de ces cas. Les cas erronés qui ne sont ni corrigés ni commentés ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la structure tarifaire.

4.2. Retour d'information sur la prise en compte des données dans le développement du système

A la fin du processus de développement, SwissDRG SA informe les hôpitaux par écrit de la prise en compte des données dans le développement du système.

4.3. Évaluations

Pour tous les hôpitaux qui ont livré leurs données à SwissDRG SA jusqu'à fin avril, SwissDRG SA met à disposition l'évaluation Webfeedback. L'accès se fait par le biais d'un compte spécifique à l'hôpital et offre une comparaison détaillée des données de coûts et de prestations propres à l'hôpital par rapport aux hôpitaux de la même typologie hospitalière et à tous les hôpitaux du réseau.

SwissDRG SA met également à disposition une analyse publique de l'explorateur de données. L'explorateur de données présente une sélection visuelle de chiffres clés au niveau du RCG.

4.4. Personnes de contact

En cas de questions liées au relevé SwissDRG, vous pouvez contacter Madame Claudia Obrist de SwissDRG SA.

Claudia Obrist

datenerhebung@swissdrg.org

Tél. : +41 (0) 31 544 12 27